

Groupe FEP Côte Basque - Sud Landes

Résumé de la stratégie présentée pour candidature

Présentation du territoire

La candidature est portée par le Comité Local des Pêches du quartier maritime de Bayonne, en partenariat avec les deux pays Adour Landes Océanes et Pays Basque. Elle concerne un périmètre de 1500 km² qui couvre les 85 km de littoral basque et sud landais ainsi que l'estuaire de l'Adour, regroupant 7 intercommunalités où vivent près de 300.000 personnes. Situé au cœur d'une eurorégion dynamique, ce territoire connaît une forte croissance démographique. La pêche, activité ancestrale qui fut longtemps prégnante dans la vie économique locale, est en déclin depuis ces trente dernières années. L'activité économique s'est recentrée sur d'autres pôles (tourisme, glisse, services) et le bassin de vie s'est peu à peu détourné de ses principaux ports de pêche.

Principaux éléments du diagnostic

Une filière pêche qui a su conserver un potentiel économique important malgré des difficultés structurelles. Le quartier maritime de Bayonne dispose d'une flotte puissante et diversifiée (187 navires dont 62% pratiquent la petite pêche côtière), de 4 ports de pêche (Capbreton, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, Hendaye) avec des outils portuaires performants et une criée unique. Tous les acteurs de la filière amont, aval et de l'encadrement ainsi que le seul lycée maritime d'Aquitaine pour la formation aux métiers de la pêche professionnelle sont présents à proximité des ports. Ce fort potentiel, à terre comme en mer, a généré 60 à 66 millions de chiffre d'affaires en 2005. Mais une grande partie de ces flux monétaires échappe au territoire du fait notamment des nombreux apports débarqués hors du quartier et commercialisés hors de la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. De plus, la filière reste fragilisée par des difficultés structurelles et conjoncturelles : raréfaction de la ressource, fermeture et diminution de quotas sur certaines espèces phares pêchées par la flotte, hausse du carburant et augmentation des charges liée au vieillissement des navires, difficultés de recrutement et menaces sur la pérennité de certains métiers et savoir-faire sur le territoire devant l'absence de repreneurs pour plusieurs entreprises de la filière. Par ailleurs, si les techniques locales de pêche sont à l'origine d'une production de qualité, celle-ci est faiblement valorisée par manque de transformation et de marques d'identification reconnues.

Une pêche insuffisamment arrimée à la terre . Il existe un manque de lien social entre la petite communauté locale de pêcheurs, repliée sur elle-même, et la population, un "sentiment d'incommunicabilité" entre gens de mer et gens de terre, renforcé par le manque d'intégration des ports à la vie socio-économique locale. La pêche s'est constituée au fil des siècles un riche patrimoine maritime que plusieurs associations tentent de sauvegarder et de mettre en valeur mais avec peu de soutien des collectivités locales. Surtout, l'absence d'un lieu de valorisation de ce patrimoine sur le principal port du quartier, illustre l'éloignement du territoire de son identité maritime et le manque de reconnaissance de ce que la pêche y a apporté depuis des siècles. Si la côte basque jouit d'une forte attractivité touristique, avec des ports de pêche pittoresques qui figurent sur les cartes postales, la filière pêche n'a pas exploité ce potentiel. Il existe un fort intérêt pour la découverte de cette activité traditionnelle locale mais pas de véritable offre touristique élaborée avec la filière pour répondre à la demande. Le secteur halieutique est d'ailleurs peu intégré à la dynamique du littoral du fait de sa faible visibilité, d'une méconnaissance des acteurs et de ses enjeux spécifiques et d'une absence d'approche territoriale de la pêche dans les politiques publiques locales.

Des usagers peu intégrés à la gestion environnementale du milieu marin. Le littoral basco-landais et l'estuaire de l'Adour présente une diversité de milieux naturels (Gouf de Capbreton, cordon dunaire landais, côte rocheuse basque, courants et étangs côtiers, barthes et zones humides) qui abritent une faune et une flore remarquables. Ces écosystèmes fragiles sont soumis à de fortes pressions démographiques, foncières et touristiques qui sont sources de dégradation et de pollution. Aussi ces milieux font-ils l'objet d'une attention particulière à travers études ou programmes mis en place sur la qualité des eaux, la ressource halieutique, la préservation et la gestion de l'espace. Mais seuls les organismes techniques, scientifiques, institutionnels et associatifs en font partie. Les usagers, et en particuliers les pêcheurs professionnels y sont rarement associés, voire même ne sont pas informés. C'est l'une des conséquences de la méconnaissance du rôle des pêcheurs non seulement comme usagers mais comme utilisateurs permanents et professionnels de la bande côtière et estuarienne et comme gestionnaires de la ressource halieutique. Les pêcheurs sont pourtant à l'initiative d'une réglementation locale bien plus restrictive que la réglementation nationale ou européenne pour gérer durablement la ressource, d'un plan de restauration réussi du saumon dans

l'Adour, d'opérations de ramassage des déchets en mer,... Alors que de multiples usages se déploient sur le littoral, le manque de communication et de concertation notable risque d'aviver certaines tensions, notamment entre pêcheurs plaisanciers et pêcheurs professionnels.

Enjeux et stratégie

L'analyse des atouts et faiblesses a permis de dégager quatre enjeux majeurs pour le développement durable de cette zone permettant le maintien des activités traditionnelles et la préservation des ressources naturelles dans un contexte de forte attractivité du littoral et de profondes mutations démographiques et économiques.

→ **La reconnaissance et l'amélioration de l'image et des métiers de la pêche:** Comment remettre les hommes au cœur de la stratégie, améliorer l'attractivité de ces métiers et permettre le maintien sur le territoire de ces activités traditionnelles ? Comment renforcer le lien social avec la population locale et valoriser le patrimoine et l'identité maritime ?

→ **La valorisation économique locale des produits de la pêche :** Comment renforcer les retombées économiques de la filière sur le territoire et créer plus de valeur ajoutée à partir des produits de la pêche ? Comment créer des liens plus forts entre filière amont et aval à même de pouvoir porter des projets collectifs et structurants ?

→ **La promotion d'une gestion environnementale concertée du milieu marin :** Comment encourager une gestion durable de la ressource par les pêcheurs professionnels et de loisirs ? Comment mieux impliquer l'ensemble des usagers dans la protection et la gestion du milieu marin et faire reconnaître le rôle des pêcheurs professionnels comme co-gestionnaire de cet espace ? Comment prévenir les conflits d'usages et assurer un équilibre entre préservation de l'environnement et maintien des activités économiques ?

→ **L'inscription de la pêche dans les politiques de développement du territoire :** Comment réaffirmer et reconnaître la place et le rôle des pêcheurs sur le territoire ? Comment reconstruire les liens entre terre et mer et intégrer la filière dans les dynamiques de développement territorial ?

La stratégie vise à répondre à ces quatre enjeux majeurs à travers **7 objectifs opérationnels :**

1- Favoriser l'accès aux métiers, l'installation et la transmission d'entreprises en améliorant l'attractivité des métiers de la pêche, en favorisant l'installation et la reprise d'activité pour les différents métiers, en offrant des possibilités de reconversion et/ou de pluriactivité au sein de la filière et en facilitant l'accès des jeunes pêcheurs au logement.

2- Dynamiser les échanges commerciaux de produits frais en élargissant la mise en marché, en développant de nouveaux services autour de la mise en vente en criée et en développant des circuits de commercialisation autres que la vente aux enchères (circuits court notamment)

3- Améliorer la valorisation des produits de la pêche locale en soutenant le développement d'une transformation à forte valeur ajoutée, le développement de démarches collectives de qualité et la promotion des produits de la pêche locale.

4- Valoriser la pêche locale et le patrimoine maritime en rendant à la presqu'île des Récollets sa vocation maritime, en préservant et valorisant le patrimoine maritime auprès du grand public, en organisant et développant une offre découverte autour de la pêche locale.

5- Promouvoir une pêche toujours plus responsable en améliorant la connaissance sur la ressource et le milieu dans un partenariat plus étroit entre pêcheurs et scientifiques, en assurant une gestion durable de la ressource, en valorisant et faisant reconnaître les pêcheurs comme acteurs d'une gestion durable du milieu, en réduisant la dépendance énergétique de la flottille.

6- Impliquer les usagers dans une gestion concertée du milieu marin en développant des instances de concertation et des règles de bonnes pratiques, des actions collectives concertées et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

7- Organiser une nouvelle gouvernance pour soutenir la mobilisation du groupe et l'implication des acteurs, développer les démarches collectives intra-filière, les démarches partenariales avec les autres acteurs du territoire et favoriser l'appropriation des enjeux de la pêche dans les politiques territoriales (objectif transversal aux 6 autres).

Plus-value apportée par la stratégie de développement

La stratégie du Groupe vise à la fois :

- **une meilleure participation et reconnaissance de la pêche au développement et à l'aménagement du territoire** comme un acteur économique essentiel, comme un acteur responsable d'une gestion de l'environnement, comme un acteur clé de l'attractivité et de l'identité du territoire.

- **une meilleure appropriation dans les politiques territoriales des enjeux de la filière pêche** (logement, transmission d'entreprises, valorisation des produits du terroir, tourisme,...).

La stratégie définie doit ainsi permettre d'**intégrer le secteur halieutique aux dynamiques de développement territorial**, notamment dans des projets contribuant à l'attractivité touristique qui permettront de valoriser leurs produits et leurs métiers. Reconnue comme des acteurs, et non plus comme de simples usagers, les organisations professionnelles devraient être mieux impliquées aussi dans les projets de gestion de l'espace ; ce qui renforcera la prise en compte de leurs intérêts dans les orientations et décisions prises pour le développement durable des zones côtières.

La stratégie met l'accent sur l'**instauration de nouveaux modes de gouvernance qui font aujourd'hui défaut** sur le territoire et qui doivent ainsi permettre de :

- faire émerger des démarches collectives et concertées entre les acteurs de la filière pêche qui permettront de développer des projets davantage structurants et cohérents (l'axe 4 est un levier qui permettra aussi de mobiliser davantage la filière sur les possibilités de financements offertes dans les autres axes du FEP, et en particulier les axes 2 et 3),
- construire des synergies et des partenariats avec les collectivités locales et les autres acteurs "à terre" pour sortir la filière de son isolement et l'inscrire dans les démarches de développement local,
- s'ouvrir et échanger avec d'autres territoires de pêche (coopérations nationale ou internationale).

Cette stratégie intègre **une dimension transfrontalière spécifique au territoire**. En effet, la situation géographique particulière du territoire, au fond du Golfe de Gascogne et au cœur de l'eurocité basque, impacte forcément les enjeux de développement du territoire et notamment ceux liés à la pêche. La stratégie définie dans le cadre de l'axe 4 a tout particulièrement pris en compte ces enjeux transfrontaliers, aussi bien en vue de consolider le potentiel économique de la filière que de valoriser le patrimoine maritime et de promouvoir une gestion environnementale concertée du littoral.

Plan de développement et de financement

Le plan de développement comprend 9 fiches actions : 7 fiches action correspondant aux 7 objectifs opérationnels de la stratégie, 1 fiche action sur la coopération et 1 fiche action pour le fonctionnement.

Le plan de financement prévoit un **coût global du programme de près de 1,6 millions d'euros** sur cinq ans (2009-2013), dont 550.000 euros de FEP et 550.000 euros de contributions publiques nationales (soit un taux de cofinancement du FEP de 50%).

Signe tangible de l'implication des acteurs privés dans ce programme, notamment de la filière pêche, la part d'autofinancement représente au moins 30% du coût global de la maquette financière. Les discussions avec les co-financeurs publics locaux ont permis de s'assurer que la stratégie présentée ait bien leur appui financier (voir aussi les lettres d'engagement). La répartition équilibrée des contributions publiques nationales, à parité entre l'Etat (30%), le Conseil régional Aquitaine (30%) et l'ensemble des deux Conseils généraux des Landes et des Pyrénées -Atlantiques (30%), marque l'engagement de chacune des parties au soutien de cette candidature. Les 10% restant seront pris en charge par les autres acteurs locaux (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, gestionnaires des ports,...). Il se peut tout à fait que ces derniers, au vu de la dynamique territoriale créée et des projets qui émergeront, s'investissent alors davantage que prévu.

Implication et mobilisation des acteurs pour construire la candidature

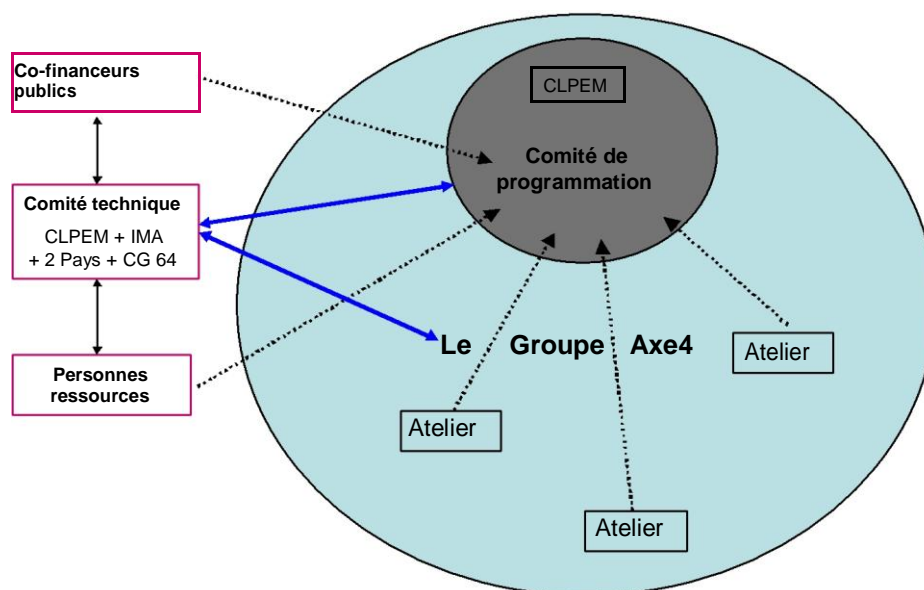
Un partenariat entre la filière et le territoire. A l'initiative du Comité local des pêches, la candidature à l'appel à projet Axe 4 du FEP a été pilotée par un comité technique formalisant le partenariat entre le CLPM, les deux pays, Pays Basque et Adour Landes Océanes, et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (à qui appartient le principal port de pêche du quartier). L'ensemble des partenaires publics (Affaires Maritimes, sous-préfectures, Pays, collectivités locales) a aussi été associé à travers la constitution d'un comité de pilotage qui s'est réuni le 29 août pour le lancement officiel de la candidature et le 13 octobre pour valider la stratégie élaborée, la composition du Comité de programmation et la maquette financière.

Une large démarche participative. Malgré le peu de temps imparti, le comité technique a souhaité s'appuyer sur une large concertation pour construire cette candidature, en organisant une grande réunion publique d'information, six ateliers de concertation, des rencontres bilatérales avec des collectivités locales et des acteurs de la filière. Cette démarche a été relayée par une large communication, à travers la presse (écrite et audiovisuelle), les supports de communication de la filière et des Pays, l'envoi des comptes -rendus des ateliers à une mailing liste de 220 personnes constituée au fil des semaines. Au total, une centaine de personnes ont suivi et participé à l'élaboration de cette candidature, avec une large représentativité des différents acteurs socio-économiques du territoire, de la filière pêche (pêcheurs, mareyeurs, criée, transformateur, association des femmes de marins, lycée maritime) comme hors filière (collectivités locales, gestionnaires des ports, IFREMER, offices de tourisme, associations environnementales et culturelles, organismes d'appui au développement économique, plaisanciers, secteur de la glisse,...).

Une première dynamique enclenchée. Cette large démarche participative a permis de construire une stratégie partagée dans le cadre d'une véritable démarche ascendante : les acteurs ont été impliqués à l'analyse des problèmes et à l'élaboration des solutions possibles pour y répondre. Les échanges et débats ont permis d'engager un premier dialogue constructif entre des acteurs peu habitués à travailler ensemble, voire même qui se connaissent pas ou peu, avec la volonté de trouver un dénominateur commun pour dépasser les divergences et aller de l'avant. Des synergies ont même commencé à se dessiner avec les offices de tourisme, des collectivités locales, une association environnementale, des pêcheurs de loisir... Ces semaines de concertation ont ainsi permis d'informer, d'expliquer, de mobiliser, de convaincre aussi de l'intérêt d'une telle démarche qui n'allait pas de soi.

Pilotage et mise en œuvre du programme

Condition majeure de la réussite du programme, la nouvelle gouvernance mise en place pour piloter et mettre en œuvre la stratégie entend poursuivre la mobilisation et renforcer cette première dynamique enclenchée.



Le **Groupe Axe 4** est le large partenariat informel qui s'est constitué au cours de l'élaboration de la candidature. Il reste ouvert à tout acteur qui souhaite s'impliquer dans la stratégie. **Le Comité local des Pêches est la structure porteuse** qui donne une existence juridique au Groupe.

Le Comité local des pêches donnera mandat au **Comité de programmation** pour décider du soutien apporté par l'Axe 4 aux porteurs de projets au regard de la stratégie définie. Ce Comité de programmation, en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie, est composé de 30 membres (17 pour la filière pêche et 13 hors filière, 21 acteurs privés et 9 publics) qui reflètent une large représentativité des différents acteurs socio-économiques concernés par la stratégie.

Le Comité de programmation ne sera pas le seul lieu d'échanges et de débats sur les orientations prises. Pour maintenir l'implication de tous ceux qui se sont mobilisés, des **ateliers de travail** vont être mis en place pour nourrir la stratégie et favoriser l'émergence de projets collectifs et concertés.

Le recrutement d'un **chef de projet Axe 4** est prévu pour donner au Comité local des pêches les moyens humains de jouer son rôle d'animateur, d'impulseur et de coordonnateur de la démarche. Il sera notamment chargé de l'animation du Comité de programmation et des ateliers de travail, de la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du programme comme du plan de communication. Il apportera son appui au montage des projets et vérifiera, en concertation avec les services instructeurs des co-financeurs publics, la technicité des dossiers qui doivent être présentés au Comité de programmation. Il participera aux différentes instances territoriales pouvant intéresser la filière pêche ainsi qu'au réseau national et européen des Groupes FEP. Un **Comité technique** restreint viendra renforcer les compétences en ingénierie et garantir le bon fonctionnement et l'efficacité de cette nouvelle gouvernance.
